



Utilisation d'un diminutif comme prénom d'usage ?

Par **Mopi**, le **17/08/2016** à **16:28**

Bonjour,

L'une de mes amie a un souci d'utilisation de son diminutif. Sur son état civil 3 prénoms apparaissent. Dans son cercle d'amis elle se fait appeler "Nimue", diminutif originel de son 3e prénom "Niniane". Ce diminutif n'est pas utilisé dans les institutions administratives.

Néanmoins elle a reçu un avertissement de signalement sur son compte Facebook parce qu'elle n'utilise pas son nom... Son pseudo est pourtant constitué de Nimue et de son nom de famille complet.

Ma question est donc : A t-elle le droit d'utiliser de cette manière le diminutif officiel de l'un de ses prénoms ?

En vous remerciant.

Par **morobar**, le **18/08/2016** à **07:32**

Bjr,

[citation] le diminutif officiel [/citation]

Cela par contre c'est une hérésie.

Henri, riton, riri...

Vous avez le droit de vous faire appeler comme vous le voulez. Si vous devenez célèbre, comme Jean-Philippe SMET, vous deviendrez pour tout le monde...Johnny Halliday.

On appelle ceci un "alias".

Ceci étant, ce qui importe sont les conditions (CGV) convenus lors de l'inscription au réseau social indiqué.